

Cy vendus vingtième du  
 mois d'août mil six cent  
 cinquante six le curé de  
 la paroisse de St Martin  
 de puy rebifié qu'a la  
 requête de M<sup>r</sup> Sieur Barbot  
 maréchal de la paroisse  
 de St Martin de puy et de  
 Madalieu Babin sur auoir  
 donné la bénédiction  
 nuptiale apres auoir plus  
 canoniquement proclamé  
 trois bans sans aucun  
 opposition d'aucun quil  
 may apparu et ainsi  
 l'attesté par nous

Barbot B  
 Messon  
 Et moi notaire de la paroisse de  
 St Martin de puy  
 M<sup>r</sup> le curé

le xxij d'août mil six cent  
 cinquante six  
 Jean de Longueville  
 chapelain de la paroisse

et deux ans enuiron  
 a est d'entre d'auoir  
 nos limites de St Martin  
 par moy sur apres auoir  
 vu les esds sacrement  
 ainsi le rebifié

M<sup>r</sup> le curé  
 Cy vendus vingtième du  
 mois d'août mil six cent  
 cinquante six le curé  
 auoir donné la bénédiction  
 nuptiale a Jean de Longueville  
 de la paroisse de St Martin  
 suivant le rebifié auoir  
 vu les esds M<sup>r</sup> le curé de  
 St Martin de puy et a Madalieu  
 Babin de ma paroisse  
 apres auoir proclamé  
 canoniquement trois  
 bans sans aucun  
 opposition par nous  
 Coiffier Jean de Longueville  
 monnon et Jean de Longueville  
 et ainsi l'attesté

M<sup>r</sup> le curé  
 Le quatrième du mois  
 de septembre mil six  
 cent cinquante six